

Réunion du 27 juin 2022 à 18h30

Absents excusés : C. David – S. Hausseray – P. Noyau

* Publicité des actes

L'ordonnance et le décret du 7 Octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Monsieur le Maire précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, décide à l'unanimité d'adopter la modalité de publicité des actes par publication papier et affichage.

* Organisation du déménagement des salles de classe avant les travaux

Après discussion, le conseil municipal décide de se réunir le vendredi 08 juillet à 14h à la mairie pour effectuer ce déménagement. Les parents d'élèves seront également invités à participer s'ils le souhaitent.

* Organisation de la journée du 14 juillet

Gérard David, Gilles Leguereau et Pascal Noyau vont commencer à préparer cette manifestation.

Une réunion est prévue le jeudi 07 juillet à 18h30 à la salle polyvalente avec toutes les personnes souhaitant s'investir pour la mise au point définitive.

* Le dernier conseil d'école de l'année s'est déroulé le mardi 14 juin.

L'effectif prévisionnel est de 54 enfants (sans les toutes petites sections) à la rentrée 2022 (il était de 62 cette année). Cette perte d'effectif reste préoccupante.

De nombreux projets ont été proposés aux enfants des 3 classes tout au long de cette année.

Le problème du bruit à la cantine a été soulevé avec une proposition pour établir un règlement intérieur par les élèves et la cantinière. Mme Marie envisage de mettre cette idée en pratique.

* La tronçonneuse est en panne, les frais de réparation s'élèvent à 318,10 € HT. Une tronçonneuse neuve coûte 339 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'investir dans une machine neuve.

* M. Buttieu a réparé la terrasse de la maison Bellamy. La facture est de 649,90 € HT.

* M. Pally propose un devis plomberie d'un montant de 469 € HT pour la maison Bellamy. Il est à noter qu'il faudra également investir dans un meuble et un évier.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00